

Philippe BLANCHET, Stéphanie CLERC CONAN, *Je n'ai plus osé ouvrir la bouche... Témoignages de glottophobie vécue et moyens de se défendre*

Limoges, Lambert-Lucas, coll. Linguistique et sociolinguistique, 2018,
128 pages

Charlène Chaupré-Berki



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/21874>

DOI : [10.4000/questionsdecommunication.21874](https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.21874)

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2019

Pagination : 371-373

ISBN : 9782814305632

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Charlène Chaupré-Berki, « Philippe BLANCHET, Stéphanie CLERC CONAN, *Je n'ai plus osé ouvrir la bouche... Témoignages de glottophobie vécue et moyens de se défendre* », *Questions de communication* [En ligne], 36 | 2019, mis en ligne le 31 décembre 2019, consulté le 22 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/21874> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.21874>

Il distingue les variations interprétatives « qui s'accompagnent d'un changement de référent de celles où le référent de l'unité lexicale reste le même et où la variation interprétative observée s'explique par un principe sémiotique plus général, celui de métonymie intégrée » (p. 251). À cet effet, l'auteur précise la notion de polysémie et de sens multiple pour ensuite démontrer qu'il faut une variation de référent pour qu'il y ait polysémie, mais que toute variation référentielle ne signifie pas sens multiple. Dans la deuxième partie, il aborde les trois cas où il n'y a pas toujours de changement de sens lorsqu'il y a modification du référent, autrement dit, lorsque l'unité lexicale connaît une variation référentielle due à son sens indéterminé ou général ; lorsque l'on fait porter à une unité lexicale le poids sémantique ou référentiel de l'expression dont elle est un constituant et dans les cas de polysémie systématique ou régulière, ou bien de métaphore conceptuelle ou généralisée. La troisième partie de l'article traite des variations interprétatives sans changement de référent.

Ce parcours à travers différents domaines et approches autour de l'interprétation s'adresse davantage aux spécialistes qu'aux néophytes. L'objectif n'est pas d'aboutir à une définition commune ou définitive de l'interprétation, mais d'avancer dans son étude. L'ouvrage ne demande pas une lecture linéaire. Les lecteurs pourront privilégier l'une ou l'autre contribution selon leurs objectifs ou approches théoriques. De ce fait, une brève présentation de chaque auteur et de son inscription disciplinaire aurait été appréciée.

Yeny Serrano

Lisec, université de Strasbourg
yeny.serrano[at]unistra.fr

Philippe BLANCHET, Stéphanie CLERC CONAN, Je n'ai plus osé ouvrir la bouche... Témoignages de glottophobie vécue et moyens de se défendre

Limoges, Lambert-Lucas, coll. Linguistique et sociolinguistique, 2018, 128 pages

« [À] mi-chemin entre l'étude scientifique et l'essai grand public » (p. 8), cet ouvrage fait suite à *Discriminations. Combattre la glottophobie* (Philippe Blanchet, Paris, Éd. Textuel, 2016) et aborde le thème des discriminations linguistiques – ou glottophobie (Phillipe Blanchet, « Parole publique et glottophobie », *Publicationnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*, 2018). Il est le fruit d'un travail d'enquête de terrain mené sur trois ans et « la concrétisation d'une idée partagée » par les deux chercheurs de l'université de Rennes : celle de « donner la parole directement aux personnes qui ont été et sont souvent encore régulièrement victimes

de glottophobie » (*ibid.*), ainsi que des « moyens de se défendre ». S'intéressant à « l'étude des discriminations liées à la façon dont les gens parlent » (p. 85), Philippe Blanchet avait « forgé et employé [...] dès les années 1990 » le mot « glottophobie » (p. 8) et publié dans les années 2000 un premier article intitulé « La "mauvaise langue" des "ghettos linguistiques" : la glottophobie française, une xénophobie qui s'ignore » (Jo Arditty, Philippe Blanchet, *Asylon(s)*, 4, 2008, p. 86), mettant en lumière un problème de société aux effets dévastateurs, jusqu'alors (involontairement ou volontairement) ignoré.

Le premier chapitre introductif de Philippe Blanchet et Stéphanie Clerc Conan, intitulé « Présentation, donner la parole aux victimes de glottophobie » (pp. 7-12), retrace leur parcours de recherche au sein de l'équipe Pôle de recherche francophonies, interculturel, communication, sociolinguistique (Prefics) de l'Université Rennes 2 (p. 7), autour de la collecte de « témoignages », de textes officiels et de « comportements glottophobes » conduite sur une trentaine d'années, ayant permis de mettre en évidence un phénomène de discrimination linguistique bien présent dans la société française. Ce phénomène nommé « glottophobie » est défini par les auteurs comme le « traitement différent, et donc inégal, injuste, arbitraire, de personnes ou de groupes sous des prétextes linguistiques » (pp. 7-8). Dans ce même chapitre est présenté le travail de terrain avec ses spécificités et ses difficultés : l'enquête a été réalisée principalement en Provence et en Bretagne (p. 11) à partir des recherches d'étudiants de master, de doctorants de l'Université de Rennes 2 (p. 8) et de la collecte de Stéphanie Clerc Conan « lors de ses interventions sur le terrain des écoles à la rencontre des parents [...] des enseignant·e·s [et de] ses étudiants » (*ibid.*). Plus ou moins faciles à recueillir selon les endroits, ces témoignages ont tous été « rigoureusement anonymisés [pour permettre une] liberté de parole » (*ibid.*) indispensable dans le cadre de cette recherche. Le constat d'un nombre substantiel et grandissant de cas de discrimination linguistique a fait apparaître une banalisation du phénomène, présent dans divers milieux : éducatif (principal terrain de glottophobie), journalistique – « discrimination à l'accent » (p. 9) – et dans les métiers de la parole en général ; quelques témoignages de discriminations vécues « dans divers pays et régions du monde » sont également présentés (p. 11).

Le deuxième chapitre, intitulé « Témoignages de glottophobie vécue » (pp. 13-51), est constitué d'une série de témoignages brefs, classés dans différentes catégories telles que : l'« éducation » (pp. 13-31), l'« emploi » (pp. 32-373), la « santé » (pp. 38-39), la « vie quotidienne » (pp. 40-44), les « institutions » (pp. 45-48) et « prises de conscience, résistances et émancipation »

(pp. 49-52). Les discriminations mises en exergue par ces témoignages portent de manière récurrente sur l'accent – « Mon père [...] était moqué "gentiment" pour son accent [aveyronnais] par mes oncles » (pp. 13-14), « j'ai gommé ma diversité [accent du Sud], [...] j'étais un clone correspondant aux attentes d'un milieu social, je n'étais pas moi ! » (p. 22), « j'étais la proie de moqueries parce que j'avais un accent différent des autres » (p. 23). Outre l'accent, le patois ou les langues étrangères sont aussi mal perçus et leur utilisation globalement interdite à l'école : « [Le] rejet du patois faisait partie d'un mépris d'ensemble » (p. 17), « je restais le spécimen corse [...] mon français était jugé de, je cite, "petit nègre" mais ce n'était pas étonnant venant d'une Corse » (p. 27), « c'est en France que j'ai pu avoir une expérience personnelle des formes subtiles, voire sophistiquées, d'une discrimination liée aux origines ethniques et aux pratiques linguistiques » (témoin d'origine argentine, p. 31), « on ne prend pas les personnes de langue étrangère [...] le personnel soignant face au problème de traduction se désengage et s'estime incompetent » (secrétaire du service des urgences d'un hôpital français, pp. 38-39).

Deux témoignages longs composent le troisième chapitre « Récits de vie (Témoignages longs) » (pp. 53-61). Il s'agit de biographies langagières ou « récits personnels de quelques pages où une personne témoigne de ses expériences sociolinguistiques tout au long de sa vie [...], rédigés [et attribués] explicitement à leurs auteur·e·s avec leur accord [et traitant de] divers types de langues : régionales, de l'immigration, étrangères, scolaires, de l'environnement, de la vie sociale, des institutions, à diverses époques » (p. 10). La première biographie langagière s'intitule « Une histoire de langues en pays catalan : récit de Jeanne D. » (pp. 53-56) et retrace le parcours de vie linguistique des parents de l'auteure. Sa mère, Catalane, avait dû, dans les années 1920, faire face à des comportements glottophobes à l'école et n'osa plus parler catalan en public : « Le traumatisme avait été tel [...] que plus jamais dans la famille plus aucun adulte n'adressa la parole en catalan aux enfants » (p. 54) et qu'elle finit même par oublier sa propre langue avec le temps : « À la toute fin de sa vie elle avait définitivement perdu sa langue « maternelle ». Le père de Jeanne D., Catalan dont les parents parlaient uniquement le français à la maison : « Chez mon père on parlait français. Le catalan était proscrit » (p. 55), s'est mis au contraire à apprendre le catalan à partir des années 1970, pour renouer avec ses origines et guérir les maux de son enfance : « Mon père [...] finit peu à peu par [...] reconquérir cette langue qui enfant et adolescent lui était interdite. Ce faisant, ses blessures d'enfance cicatrisaient : il avait pris sa revanche » (p. 56). Il ressort de ce témoignage

de manière évidente qu'un traumatisme lié à des comportements glottophobes peut définitivement marquer une personne jusqu'à lui faire perdre sa langue, donc par là-même une partie de son identité, et que dans tous les cas les séquelles sont bien réelles et peuvent être très douloureuses. La deuxième biographie, « Baigner dans des milieux différents où les langues sont multiples : récit de Yeter Akiaz » (pp. 56-61), montre comment la politique linguistique d'un pays (discriminatoire ou glottophage) et l'évolution du mode de vie de ses habitants peuvent influencer de manière considérable sur la langue, en particulier dans le cas du village en question, sur les plateaux de l'Anatolie : « En 1996, la télévision était quasi systématiquement devenue le mobilier d'intérieur par excellence dans chaque foyer. C'est à partir de ce moment-là que la langue dominante turque a commencé à avoir une influence sur le langage des villageois, surtout les jeunes [...]. J'étais témoin d'une discrimination linguistique qui s'est développée suite à l'exode rural [...]. Une nouvelle façon de parler s'imposait à tous et à toutes dans le milieu paysan en Turquie » (pp. 57-58). Par la suite, l'auteur de ce témoignage a lui-même été confronté à la discrimination dans le milieu journalistique turc : « J'étais au cœur de la bonne maîtrise de la langue turque, celle du journaliste qui véhicule le bon usage de la langue au pays. Et je me retrouvais là encore en situation de discrimination linguistique » (p. 60). Il décrit avec précision le profond mal-être causé par la glottophobie.

Le quatrième chapitre présente un panel assez substantiel de « textes et discours médiatiques et institutionnels français [...] glottophobes [imposant] de la glottophobie partout dans la société française et au cœur même de ses fonctionnements [par tout un] système sociopolitique » établi (*ibid.*). La discrimination linguistique se glisse partout dans les sphères de la société : à l'école, dans la presse, voire même à l'Assemblée nationale. Le recueil de données représenté dans ce chapitre permet de prendre conscience de l'ampleur du phénomène avec des exemples tels que des menaces proférées contre deux institutrices parce qu'elles avaient voulu faire chanter leurs élèves en plusieurs langues dont l'arabe (p. 63), des propos discriminatoires de politiciens : « Promouvoir les langues régionales est un retour aux principautés et aux féodalités du Moyen Âge » (député Henri Guaino à l'Assemblée nationale en 2014), etc. La liste présentée dans ce chapitre est longue et pourtant pas exhaustive.

Ainsi cette prise de conscience d'une discrimination linguistique organisée a-t-elle poussé les auteurs de l'ouvrage à aller au-delà de la publication des témoignages en proposant dans un cinquième et dernier chapitre des

« Ressources et arguments pour se défendre contre la glottophobie » (pp. 75-83) ; des arguments juridiques en particulier, tels que des textes de loi interdisant « les discriminations linguistiques » (p. 11). Ce chapitre est divisé en deux sous-parties : la première regroupant les « textes interdisant la glottophobie en France » (pp. 75-81) – internationaux et français – et la seconde indiquant des moyens concrets de « se défendre et porter plainte contre des discriminations glottophobes en France » (pp. 82-83). Enfin, deux annexes complètent l'ouvrage : l'une regroupant cinq entretiens avec Philippe Blanchet et/ou Stéphanie Clerc Conan « parus dans la presse » (pp. 85-116) à propos des discriminations linguistiques, l'autre présentant six messages de remerciements reçus par Philippe Blanchet par rapport à son excellent travail de recherche sur la glottophobie (pp. 117-120).

Ainsi les auteurs nous rappellent-ils que « quand on discrimine une façon de parler, c'est la personne qu'on discrimine » (p. 85) et que le combat représenté dans cet ouvrage de qualité semble encore loin d'être terminé, au vu de l'ampleur de la discrimination linguistique en France et dans d'autres parties du monde. Néanmoins, leur voix se fait entendre et, à travers elle, celles de toutes les victimes d'un mal pernicieux nommé glottophobie.

Charlène Chaupré-Berki

*Crem, université de Lorraine, F-57000
chrlchaup[at]gmail.com*

Katja PLOOG, Sophie MARIANI-ROUSSET, Séverine EQUOY HUTIN, dirs, *Emmêler et démêler la parole. Approche pluridisciplinaire de la relation de soin*
Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, coll. Annales littéraires, 2018, 342 pages.

La parole dans les soins est introduite comme une évidence professionnelle, sujet que cet ouvrage récusé et propose de mettre en perspective selon deux axes. Le premier souligne l'hétérogénéité spatiale du soin en décrivant les lieux où il peut se dérouler. Le deuxième s'applique à donner à la parole une qualité spatiale en énonçant différentes situations où elle devient elle-même lieu de soin. Les analyses disciplinaires et témoignages se succèdent sans que toutefois la pluridisciplinarité constituée par les différents intervenants fasse œuvre. Chaque présentation est intéressante et renvoie à une réalité professionnelle donnant aux mots une dimension particulière.

L'approche psychopathologique de Valérie Boucherat-Hue et Adeline Hulin décrypte comment un lieu d'hébergement favorise, pour une résidente présentant

des symptômes physiques, « un phénomène de déliaison des pratiques professionnelles et un enkystement dans le non-sens de la problématique identitaire d'Ariane » (p. 55). Les discours se multiplient autour d'Ariane sans se faire écho jusqu'à ce qu'un regard nouveau cherche à leur donner un sens. Ensuite, des savoirs expérimentiels sont étudiés dans des forums sur les maladies rares – par Christine Fèvre-Pernet – qui combattent la durée particulière de leur aporie diagnostique. Un professeur de médecine, Louis Jeannin, témoigne de trois situations partagées avec des patients avec une analyse fine et critique du contexte dans lequel la parole se dit. Nous regrettons qu'un chercheur en communication des organisations n'interroge pas ici l'organisation institutionnelle dans l'agencement du soin. Jérôme Thomas, enseignant-chercheur en sciences de l'information et de la communication, propose une analyse disciplinaire du déroulé des urgences psychiatriques et de prise en charge d'alcoolisation aiguë en mettant en perspective l'intimité et le rapport aux autres dans ces contextes. Un éducateur spécialisé, Joël Fiardet, énonce les conditions favorables à l'émergence bienveillante de la parole dans un service d'addictologie. La transgression du contrat de communication par les soignants en établissement d'hébergement pour les personnes âgées et dépendantes est présentée et analysée par Hiroko Noda, enseignante-chercheur en sciences du langage, donnant ainsi une profondeur à ce qu'un regard extérieur pourrait juger comme inconvenable dans la manière de s'adresser aux personnes âgées. Le texte traitant de l'efficacité sémiotique des thérapies brèves sous hypnose rapporté par Antoine Collin et Nicolas Couégnas, infirmier en santé mentale et enseignant-chercheur en sémiotique, propose une réelle complémentarité disciplinaire dans l'analyse de la parole. La psychologie de Paul Boissenin démêle la crise suicidaire en maison d'arrêt et la voix en ce lieu. D'autres psychologues, Florence Cabot et Aurore Gribos, explorent des ateliers d'écriture en milieu carcéral avec des détenus originaires des pays de l'est de l'Europe pour contrecarrer les ruptures vécues par les participants. Différents lieux de la relation de soin sont ainsi juxtaposés dans cette première partie, offrant une présentation de la diversité des contextes, mais le sens porté par ceux-ci et leur implication dans la parole ne sont pas interrogés.

Pour démontrer que la parole est constitutive du soin, plusieurs dispositions riches sont ensuite présentées. L'évidence professionnelle de la parole dénoncée en introduction peine néanmoins à être mise en perspective. L'éclairage d'Elisabeth Gülich, professeure émérite en linguistique, facilite un diagnostic différentiel fondé sur la description faite par les patients de leur